

**COMPTE-RENDU DE LA SOIREE D'INFORMATION  
SUR LE PROJET DE MISE EN ŒUVRE DES STATUTS DE PROTECTION DE LA FORET**

**16 JANVIER 2007**



Nombre de participants : environ 90 personnes

### **1. Accueil par la Ministre de l'Environnement, Evelyne Huytebroeck**

---

La forêt de Soignes est très importante dans notre région urbanisée. Ce patrimoine est donc à valoriser.

Bruxelles est une des villes les plus vertes d'Europe, même si elle est densément peuplée. 50% de sa surface est en espace vert, en ce compris les intérieurs d'îlots.

La nature en ville est un élément structurant et indispensable pour garantir un développement durable urbain. Agréable et aussi lieu de cohésion sociale, de lien social. Les espaces verts sont aussi des outils de sensibilisation et de proximité à la nature.

Comme ministre et habitante de Bruxelles, attachée à ce que tout le monde puisse profiter de cette nature mais pas au détriment de la nature. Un équilibre à trouver. La pression sur la nature est très forte (sur-fréquentation). **Équilibrer les attentes des usagers et renforcer le développement naturel.**

Le plan de gestion de la forêt de Soignes a été approuvé par le gouvernement en avril 2003, après une large consultation. Ses objectifs, concilier l'accueil du public et la conservation de la nature.

La création de réserves forestières et de zones de protection est envisagée. Il ne s'agit pas de mettre la forêt sous cloche. Les mesures :

- chiens en laisse ;
- piétons sur les chemins ;
- gestion sylvicole spécifique pour réserve forestière

dans des zones répertoriées comme particulièrement fragilisés ou exceptionnels.

Il n'est pas programmé de procéder à une enquête publique à ce sujet ; mais avec cette **soirée d'information et d'échanges** seront collectés les réactions et commentaires.

## **2. Présentation du projet par Stéphane Vanwijnsberghe (Bruxelles Environnement – IBGE)**

---

Création et extension des réserves forestières et zones de protection en Forêt de Soignes.

La forêt de Soignes est le poumon vert de Bruxelles ; elle est le lieu de récréation – dé-stress du public ET un patrimoine de valeur biologique. Or le site forestier naturel est un **écosystème fragile**.

Le plan de gestion de la forêt de Soignes qui a permis la reconnaissance comme site Natura 2000, envisage plusieurs actions :

A l'intérieur du massif :

- développement des lisières ;
- maintenir et favoriser les trouées de petites tailles ;
- conservation d'arbres à cavités (essentiel pour différentes espèces d'oiseaux et de chauves-souris)
- maintien d'arbres dépérissant, sénescents ou morts sur pied ;
- conservation des chablis et bois mort au sol (pour champignons, insectes...)
- etc

Plus largement :

- sauvegarde aux milieux naturels adjacents au plateau de la Foresterie ;
- en fonction des fractures au sein du massif (axes routiers – extension des voies de chemins de fer), développement des lisières, ...
- favoriser les reconnexions avec d'autres bois comme le bois de Hal ;
- etc

Sujet du jour : l'affectation d'un statut de zones de protection à 30 % de la surface du massif et d'un statut de réserves forestières à 5 %.

### **Réserves forestières ?**

« *La réserve forestière est une forêt ou une partie de celle-ci, protégée ... dans le but de sauvegarder des faciès caractéristiques ou remarquables, ou des peuplements d'essences indigènes, et d'y assurer l'intégrité du sol et du milieu.* » (Ordonnance de 1995 relative à la sauvegarde et à la protection de la nature)

Actuellement deux réserves : au nord-est : la réserve du Rouge-Cloître et au sud-ouest : la réserve dite des enfants noyés.

Ce que le projet prévoit :

> l'extension de la réserve du Rouge-Cloître afin d'englober l'entièreté de la chênaie à jacinthe. Ces peuplements bénéficieront d'une gestion appropriée qui devra assurer un équilibre entre toutes les classes d'âge des chênes.

> la création de la réserve forestière du Grippensdelle. Située entre le chemin de fer et la chaussée de la Hulpe, son objectif est de faire évoluer la vieille hêtraie actuellement présente vers une forêt naturelle non influencée par l'activité humaine. Le principe sera donc de ne pas intervenir dans cette zone sauf pour des questions de sécurité le long des chemins.

> la suppression de la réserve forestière des enfants noyés. Le statut de zone de protection spéciale est plus adapté (présence d'hétérogénéité de milieux, d'un site néolithique, absence de faciès remarquables ou caractéristiques...)

### **Zone de protection spéciale ?**

« ... parcelles de plantations ou de régénération, zone refuge pour la faune ou zone fragilisée, érodée en voie de recolonisation végétale »

(Ordonnance du 30 mars 1995 relative à la fréquentation des bois et forêts dans la Région de Bruxelles-Capitale)

L'objectif est de les étendre à 30% de la surface du massif forestier. Cinq zones en plus. Le principe est de former autour du Grippensdelle un fer à cheval afin de donner à la faune (notamment le chevreuil) des zones de quiétude.

> Zone 1 : la partie de la forêt située entre la drève des Gendarmes et l'avenue de Lorraine (24,5 ha) et jouxtant l'école Decroly qui possède une végétation herbacée riche, dont une population unique d'aspérule odorante qui est menacée par le piétinement et le dépôt de déchets.

> Zone 2 : la partie de la forêt située à l'ouest de la drève de l'infante, entre le chemin des Deux Montagnes et la drève Saint-Hubert (70,6 ha). Cette zone présente plusieurs vallons intéressants qu'il est important de préserver de l'érosion ainsi qu'une grande diversité botanique. Or, proche du parking de Deux Montagnes situé à l'intérieur même du massif, le public y quitte fréquemment les chemins.

> Zone 3 : la partie de la forêt située à l'est de la drève de l'Infante (232,8 ha), qui comprend les réserves naturelles des Enfants noyés et du Vuylbeek et présente un grand intérêt archéologique par la présence d'un site néolithique ainsi qu'une population importante de chevreuils. Cette partie passe du statut « réserve forestière » à « zone de protection » vu quelle ne constitue pas un milieu forestier caractéristique uniforme nécessitant une gestion spécifique, si ce n'est une protection.

> Zone 4 : la partie de la forêt située à l'ouest de la drève de Bonne-Odeur (189,7 ha) qui englobe le sanctuaire des chevreuils. Il est donc important que les chiens et les promeneurs ne les importunent pas de manière excessive.

> Zone 5 : la partie de la forêt située entre l'avenue de Tervuren et la drève des Brûlés (21,65 ha) qui constitue une remarquable chênaie à jacinthes, mise en danger par les promeneurs qui respectent peu les chemins.

### **Dans les deux cas, quel impact sur les usagers ?**

**Limitation de la fréquentation aux chemins et chiens tenus en laisse** dans ces zones.

Les délimitations des zones tiennent compte de la localisation des parkings, des tables et bancs, des arrêts de bus, de tram. Dans ces environs, ces contraintes ne sont pas d'application.

De même, pour les propriétaires de chiens, il a été tenu compte de la proximité des habitations : 500 mètres où les contraintes ne sont pas d'application. Idem par rapport aux arrêts de tram et de bus ; aux parkings. Hors de ces zones, les chiens ne doivent pas être tenus en laisse ; mais doivent toujours être maîtrisables par leur maître.

### **3. Echange – questions/réponses - sur le projet**

---

> Habitant de Boitsfort : les études sont très poussées en termes de nature, de biodiversité mais seraient à continuer pour l'occupation des promeneurs. Il ne faudrait pas que le projet apparaisse uniquement comme des **interdits supplémentaires**. Il manque par exemple le côté historique. Quid à ce propos du travail poussé réalisé par la plateforme. Le travail est-il perdu ?

Quant à l'occupation de la forêt, il y aurait au minimum une différence de politiques à mener entre l'intérieur des sites et les lisières. Ces lisières peuvent être des lieux favorables, à condition d'encourager les gens à bien les utiliser. Du **point de vue culturel**, il y a des lieux extraordinaires mais aux installations lamentables. Suggestion : les donner à des artistes comme lieux de création...

> Réponse Evelyne Huytebroeck (E.H.) : La mise en œuvre des dispositions du plan de gestion est relative à la protection de certaines zones forestières ; ce n'est pas une étude globale. On a parlé de beaucoup d'interdits : c'est trompeur. Il s'agit plutôt de mettre des balises. On ne dit pas « plus de chiens », mais dans certaines zones des chiens en laisse à l'image de ce qui se fait dans d'autres Régions. Dans le but d'en profiter longtemps, il y a lieu de baliser certains endroits.

> Reporter : la **hêtraie cathédrale** est-elle amenée à disparaître ? Quel compromis entre son maintien et la biodiversité ?

> Réponse Stéphane Vanwijnsberghe (S.V.) : La gestion de la forêt de Soignes est un essai de conciliation, d'équilibre entre la hêtraie cathédrale et biodiversité ; entre paysager, espace de loisir et biodiversité.

> Membre de alternative 161 : la **mise à quatre voies du chemin de fer** détruit la forêt. Quant on voit les abattages d'arbres qui ont démarré à Groenendaele, il y a de quoi s'inquiéter. De plus, il y aura des nuisances liées au travail de nuit ; des menaces sur les cycles vitaux des animaux ; des pertes d'habitats (les ponts qui abritent les chauves-souris seront détruits...) ; la création de barrières à la migration des animaux ; le problème des eaux de chemin de fer avec un niveau de cuivre et de fer très hauts...

> Réponse E.H. : Notre rôle est de limiter les dégâts par rapport à la protection de la forêt et aux nuisances sonores. La voiture fait encore plus de dégâts. Le train est encore une alternative avec le moins de dégâts. Nous resterons vigilants par rapport au chantier mais il y a aussi une question de mobilité vers Bruxelles.

> S.V. : Des études d'impact ont été réalisées pour minimiser les conséquences. L'emprise sur le massif de la forêt de Soignes sera de 1 hectare.

> Machteld Gryseels : Même si cela semble spectaculaire, les impacts sont limités. On en a profité pour prévoir l'aménagement de la lisière pour la faune et la végétation forestière. Il y aura la réalisation de passages en dessous de ces rails. C'est une situation win-win. Il y aura même des effets positifs sur certains aspects.

> Membre des Amis de la forêt de Soignes : **Se réjouir** de l'augmentation sensible pour arriver à 30 % de la superficie de la forêt en Région bruxelloise, si on ajoute les réserves naturelles régionales. Ce que l'on demande depuis de nombreuses années. Quant aux restrictions, on demande depuis longtemps de ne pas quitter les chemins et de tenir les chiens en laisse. C'est indispensable.

> Membre du Cercle Pégase (randonnées équestre) : la **carte IGN** est-elle toujours valable ? Quid d'une autorisation de quitter les chemins pour **photographier** des monuments comme la borne de Charles Quint et d'autres sites moins connus (ex : tour du côté du carrefour Léonard)

> S.V. : la carte IGN est toujours ok. La carte évoluera dans les prochains mois ou années, pour plus de continuité entre les différentes régions. Pour les photos, soit se munir d'un grand téléobjectif ;-), soit se déplacer là où c'est autorisé.

> Membre de l'Association protectrice des arbres en forêt de Soignes : comment faire **respecter les règles** ?

> S.V. : C'est une question de ressources humaines pour veiller au respect des règles. Il faudra augmenter les effectifs de surveillants et augmenter la présence dans les massifs en dehors des heures de services (week-end par exemple) ; quand il y a des gens dans les bois.

> E.H. : Quand il y a des règles, si elles ne sont pas respectées, il y a des sanctions. On mise au départ sur une bonne information du public, des gardes. Il y aura un moment de tolérance pour s'habituer puis des sanctions pour ceux qui enfreignent les règlements.

> Responsable environnement de la Commune de Watermael-Boitsfort : Autour de la **plaine de jeu** de l'avion, y aura-t-il un périmètre accessible - elle se trouve au milieu de deux zones de protection ? Quels changements pour le **parking** Hendrix ?

> S.V. : Pas de changement pour les parkings. Dans les zones de protection spéciale, les promeneurs avec chiens devront juste aller plus loin s'ils ne veulent pas tenir leurs chiens en laisse. La plaine de jeu est maintenue. Et un périmètre est délimité par des rambardes en bois. Des pictogrammes marqueront les entrées et sorties de zones.

> Habitante de Boitsfort : pour **promener nos chiens**, nous sommes parqués entre l'hippodrome de Boitsfort et la réserve des enfants noyés. Nous sommes très nombreux, nous piétons tout là. Toute la ville arrive avec voitures et chiens. Quid de laisser les chiens en liberté ? Ils sont d'ailleurs beaucoup plus sociables en liberté.

> S.V. : Pour rappel, les chiens ne peuvent courir en liberté : ils doivent rester maîtrisables. On ne saurait que conseiller l'éducation des chiens dans des écoles de maîtres. Ce sont des actions que l'on encourage. Il y a des risques de concentration des chiens. Peut-être devra-t-on créer des espaces où les chiens pourront ne pas être en laisse, pour la préservation de la nature.

> Membre d'Alternative 161 : Un hectare de forêt détruit est une superbe nouvelle. La **SNCB** est-elle d'accord ? Le début des travaux au pont de Groenendaele donne l'impression qu'il y a déjà plus d'un hectare concerné.

> S.V. : Il s'agit d'un hectare, propriété de la forêt de Soignes. En 1973, il y a eu des expropriations et toute une bande est propriété de la SNCB.

> Habitant en lisière (avenue de Tervuren) : les préoccupations de biodiversité et de logement pour la faune sont-elles conciliables avec l'**esthétique** ? La forêt ressemble parfois à un champ de bataille. Les exploitants de bois par exemple, labourent tellement les chemins, ce qui les rend impraticables.

> S.V. : Nous sommes bien conscients de l'impact de l'abattage des arbres sur les chemins et paysages. Avenue de Tervuren, les arbres ont été abattus dans le cadre d'un plan de régénération ou pour la sécurité. Il s'agissait de lutter contre le cerisier tardif, une espèce envahissante. Nous n'avons pas les budgets, ni les moyens de les abattre nous-mêmes. Nous devons faire appel à des sociétés extérieures. Après leurs interventions, nos ouvriers forestiers repassent pour redonner une présentation paysagère correcte aux lisières. D'autre part certaines têtes d'arbres sont maintenues en travers des « chemins », quant il s'agit de sentiers sauvages cela permet de détourner les piétons vers les chemins officiels.

> Vétérinaire : la politique régionale par rapport aux chiens donne la perception de contraintes de plus en plus forte. La législation Demotte indique que tout chien doit être tenu en laisse. Les **propriétaires de chiens** sont de plus en plus soumis à des contraintes. Quid de la responsabilisation des propriétaires ? Quid de la prise en compte de la politique européenne sur le bien-être animal ? N'y aurait-il pas de ce côté des budgets potentiels ?

> E.H. : il y a un équilibre à avoir – en fonction des éventuels conflits – entre utilisateurs. J'ai déjà reçu nombre de pétitions de propriétaires de chiens et je les comprends ; mais il y a ceux qui ne maîtrisent pas leurs chiens, et ceux-là ne m'écrivent pas. Nous n'avons pas voulu dire qu'il y a interdiction des chiens partout ; mais la nature est en danger. Il faut trouver une solution. Avec ce projet, on dit que certaines parties sont plus libres pour les chiens et d'autres pas.

> Membre de l'Association protectrice des arbres en forêt de Soignes : Pourrait-on profiter des zones de protection pour demander que les promeneurs prennent des responsabilités ? Pourrait-il y avoir un **partage des responsabilités par les promeneurs** ? Les forestiers pourraient-ils être moins sévères dans la **condamnation des arbres** ?

> S.V. : Dans l'abattage des arbres, il y a des raisons de sécurité. Il faut éliminer le risque. Tant qu'il n'y a pas de nuances de la base légale, nous ne voulons pas courir de danger avec les arbres de drèves et de bordures de chemin. Nous avons fait vérifier notre diagnostic sur une zone : la société spécialisée engagée à confirmer le diagnostic de l'IBGE, sur huit arbres diagnostiqués pour l'abattage par l'IBGE, sept ont été confirmés comme colonisés par des champignons et présentant un risque pour les promeneurs. Cela confirme la compétence de notre personnel.

> Membre de l'asbl Lumières : le **chantier du Rouge-Cloître** est un véritable chantier poubelle, qui dure depuis plus de six mois.

> Serge Kempeneers, directeur du département « espaces verts » (S.K.) : Le chantier du Rouge Cloître se trouve au milieu d'une zone de conservation. Nous y avons privilégié le maintien de l'accessibilité du site pendant toute la période des travaux. Le chantier est long et complexe du fait de la situation archéologique. Notre volonté est de continuer à faire vivre les sites, à leur donner du rayonnement.

> Riveraine de la forêt et propriétaire de chien : en semaine, nous sommes une vingtaine à promener notre chien. Parler de surpopulation en semaine, c'est aller très loin. Pourrait-on introduire une **différence entre la semaine et le week-end** ? Les chiens en laisse ont des comportements plus agressifs.

> S.V. : la distinction entre la semaine et le week-end n'est pas prévue.

> Riverain : avec l'extension des zones protégées, qu'en sera-t-il des chemins situés entre une zone protégée et une autre qui ne l'est pas ? La **loi du sol** prévaudra-t-elle ? Une loi différente en fonction de la gauche, de la droite ?

> S.V. : les chemins limites sont inclus dans les zones de protection.

> Riveraine du bois de la Cambre : Les **mouvements de jeunesse** sont utilisateurs de la forêt. Des informations sont-elles prévues auprès des responsables pour une bonne utilisation de la forêt ?

> S.K. : Les mesures évoquées et d'autres sur d'autres sites (comme les parcs) font l'objet de concertations. Une réunion est prévue dans quelques semaines pour établir une charte d'utilisation des espaces verts et les milieux boisés.

> Habitante des trois tilleuls : que veut dire **Natura 2000** ?

> Gilles Bertrand, conseiller de la ministre de l'environnement (G.B.) : Natura 2000 est un concept qui émerge, il est peu connu du grand public. Il vient de l'Union européenne. Les zones Natura 2000 sont des zones à haute valeur environnementale en raison des espèces d'oiseaux qui vivent ou par ce qu'elles sont le lieu d'habitats d'espèces protégées. Ce sont donc des zones d'intérêt communautaire. A Bruxelles, 14 % de la superficie est désignée Natura 2000. Cela ne veut pas dire que toute la richesse est uniquement là.

En termes d'implication, cela sous-tend une obligation de maintenir ces zones en état de conservation favorable. (plus d'information <http://www.ibgebim.be/francais/contenu/content.asp?ref=1374>)

> Habitant du coin du balai : Comment est-ce que la plateforme a été associée au travail de préparation de ce projet ? Est-ce que la surveillance des zones semble réaliste aux gardes ? Le coin du balai apparaît comme encerclé par des zones de protection. Plutôt que de communiquer sur des interdits, il faudrait mobiliser des valeurs positives ; et associer à la démarche de protection, aborder la question de manière responsable.

> E.H. : Nous insistons sur les démarches participatives. Avec les mouvements de jeunesse, par exemple. Nous sommes très sensibles à la concertation.

> Barbara de Radigues, coordinatrice de la plateforme : Durant les premières années de la plateforme un important travail de recueil d'information a été effectué chez les usagers de la forêt. Ce travail est toujours valable et disponible. Pour l'instant nous travaillons de manière plus ciblée, la participation des usagers est calibrée en fonction de chaque projet. Dans ce cas-ci, l'IBGE a produit un projet et nous avons organisé la communication et la consultation autour de celui-ci. Nous fournirons un rapport à la Ministre et à l'IBGE rassemblant les remarques du public.

> Membre des Amis de la forêt de Soignes : Il y a lieu de se rendre compte que la nature est très menacée et faire appel au sens des responsabilités. Si on aime se promener parce que la forêt est belle, si la forêt se transforme en désert, les utilisateurs seront les premiers à le regretter. Les simples restrictions énoncées sont bien peu de choses par rapport à la protection de la forêt.